

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 136 (Rect)

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Le Callennec, Mme Boyer, M. Verchère et M. Vitel

**ARTICLE 36**

Supprimer la septième ligne du tableau de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est inopportun que la caisse nationale des industries électriques et gazières soit habilitée à recourir à des ressources non permanentes pour couvrir ses besoins de trésorerie pour un montant de 400 millions.

Il serait économiquement plus responsable qu'EDF et GDF réforment le « tarif agent » (réduction des tarifs entre 90 % à 95 % de la consommation accordée à ses agents et anciens agents) qui en 2010 a nécessité une provision à hauteur de 2,3 milliards d'euros !